



Tout savoir sur les dispositifs régionaux d'aide à l'internationalisation des entreprises

Sommaire

Conseil

CONSEIL EXPORT	P.7
RH EXPORT	P.8

Performance

PRIM EXPORT	P.11
INIT EXPORT	P.12
PROSPECT EXPORT	P.13
GROUPEMENT EXPORT	P.14
EMPLOI EXPORT PAYS DE LA LOIRE	P.15
VOLONTARIAT INTERNATIONAL EN ENTREPRISE	P.16
ASSURANCE PROSPECTION BPIFRANCE	P.17
FONDS OSI	P.18
APPEL À PROJET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	P.19



L'entreprise est au cœur de la stratégie économique régionale. La Région des Pays de la Loire a créé le Contrat de Croissance Entreprise, une boîte à outils complète et sur-mesure pour accompagner les entreprises ligériennes à chaque étape clé de leur développement. Cette boîte à outils, composée d'aides et de dispositifs d'accompagnement, est articulée autour de trois piliers :

- le conseil et la stratégie,
- le financement de la vie de l'entreprise,
- la performance.

Il s'agit aussi d'instaurer une nouvelle relation de confiance et de proximité entre la Région et les entreprises, pour plus d'écoute et un soutien efficace.

L'export est un levier de performance des entreprises et participe au rayonnement du territoire régional. Pour relever le défi de l'internationalisation, la Région des Pays de la Loire a défini une feuille de route à l'international 2016-2021, dans laquelle elle s'engage à cibler son action à l'international, à sensibiliser les entreprises et à mieux les préparer à l'international.

Les dispositifs export régionaux ont donc été pensés pour inciter les entreprises à formaliser leur stratégie à l'export, afin qu'elles inscrivent leur démarche à l'international dans le long terme. Ces dispositifs ont été simplifiés et mis en cohérence avec ceux de nos partenaires régionaux (Business France, Bpifrance, DIRECCTE, CCI Pays de la Loire, CRA...) afin de rendre l'offre de services plus lisible.

Le soutien régional porte principalement sur :

- des actions de conseil,
- des opérations liées à la prospection,
- l'organisation RH de l'entreprise.

Les outils présentés dans ce livret ont vocation à accompagner les entreprises à l'international et s'inscrivent pleinement dans le Contrat de Croissance Entreprise.

Infos sur les dispositifs régionaux de soutien à l'export sur
www.entreprisespaysdelaloire.fr et www.paysdelaloire.fr



CONSEIL EXPORT

ENJEUX

Le dispositif Conseil Export est la première étape structurante de la démarche export de l'entreprise. Il permet aux entreprises de faire un diagnostic à 360° de leur capacité à exporter et de poser une stratégie de long terme à l'international.

L'objectif est d'aider les chefs d'entreprises à formaliser leur projet (évaluation de la capacité de l'entreprise à se projeter à l'international, définition du ou des marchés cibles et d'un plan d'actions, orientation vers les dispositifs d'appui pertinents).

POUR QUI ?

Les entreprises (TPE et PME) ayant un projet export mais qui ne disposent pas encore d'une vision stratégique et/ou d'une démarche structurée pour le mettre en œuvre.

La cible prioritaire est celle des entreprises peu exportatrices, ou ne disposant pas de service international, ou d'entreprises souhaitant s'engager dans l'exportation d'un nouveau produit et/ou sur une nouvelle zone géographique, nécessitant une analyse stratégique et un plan d'actions spécifique.

Cet accompagnement est réalisé par les conseillers de la Chambre de commerce et d'industrie des Pays de la Loire (CCI International) ou de la Chambre régionale d'agriculture (Food Loire).

POUR QUELS PROJETS ?

En fonction des besoins identifiés, le dispositif Conseil Export permet à l'entreprise :

- d'analyser son projet export,
- d'analyser ses besoins d'informations à l'international (juridiques, fiscales, douanières...),
- de définir des actions prioritaires, de valider le choix du ou des marchés cibles,
- d'identifier les moyens à mobiliser et les leviers financiers et dispositifs d'appui pertinents,
- de bénéficier d'un appui à la constitution des dossiers de demande d'aide(s),
- d'être accompagnée dans le cadre du recrutement d'un salarié export au titre du nouveau dispositif régional Emploi export Pays de la Loire.

QUELLES AIDES POSSIBLES ?

La durée totale de la prestation est estimée à 2 jours par entreprise. Elle est entièrement prise en charge par la Région.

RENSEIGNEMENTS ET CONTACTS

Chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire

Tél : 02 41 18 60 12 - www.foodloire.fr

CCI International Pays de la Loire

www.international.paysdelaloire.cci.fr

Contactez votre conseiller CCI International

Loire-Atlantique : 02 40 44 63 69

Maine-et-Loire : 02 41 20 49 56

Mayenne : 02 43 49 50 26

Sarthe : 02 43 21 00 12

Vendée : 02 51 45 32 15

RH EXPORT

ENJEUX ET OBJECTIFS

Le dispositif RH Export propose un accompagnement individuel afin de développer les compétences export au sein d'entreprises nouvellement exportatrices ou déjà exportatrices par :

- l'analyse des besoins en compétences export des collaborateurs de l'entreprise,
- la mise en place d'axes de progression individuelle,
- l'analyse de l'organisation RH Export et des préconisations pour optimiser l'efficacité de l'action export,
- l'accompagnement du développement des compétences export des collaborateurs,
- la mise en place d'axes de progression individuels.

POUR QUI ?

Toutes les entreprises de moins de 300 salariés, immatriculées dans la région des Pays de la Loire.

POUR QUELS PROJETS ?

Pour tout projet visant un développement de l'export. Le dispositif RH Export peut être mobilisé en amont des dispositifs d'aide au recrutement (Emploi export et VIE Pays de la Loire).

QUELLES AIDES POSSIBLES ?

Le montant de cette prestation est à 100% financé par l'État et CCI International Pays de la Loire.

RENSEIGNEMENTS ET CONTACTS

CCI International Pays de la Loire

www.international.paysdelaloire.cci.fr

Contactez votre conseiller CCI International :

Loire-Atlantique : 02 40 44 63 69

Maine-et-Loire : 02 41 20 49 56

Mayenne : 02 43 49 50 26

Sarthe : 02 43 21 00 12

Vendée : 02 51 45 32 15



CONTRAT
CROISSANCE
ENTREPRISE

Performance 

PRIM EXPORT

ENJEUX

La prospection est une étape incontournable de l'internationalisation des entreprises.

À ce titre, le dispositif Prim Export permet de financer les actions suivantes :

- participation à un salon professionnel ou à une mini-exposition à l'étranger,
- participation à une mission de prospection commerciale à l'étranger,
- prestation de conseil en stratégie internationale ou en structuration interne.

POUR QUI ?

TPE et PME ligériennes dont l'activité de production industrielle ou de services qualifiés à la production industrielle relève d'une des filières d'excellence de la région.

Par ailleurs, les TPE-PME éligibles doivent répondre à des critères cumulatifs définis dans le règlement d'intervention du dispositif Prim Export.

POUR QUELS PROJETS ?

L'aide régionale porte sur les dépenses liées à la participation à une opération commerciale à l'international ou à la réalisation d'une prestation de conseil en stratégie internationale.

Elle est calculée à partir du devis détaillé du prestataire :

- portant sur la livraison d'un stand clé en main dans la limite de 15 m²,
- portant sur la réalisation d'une prestation d'organisation d'une mission de

prospection ou de conseil en stratégie internationale.

Quelle que soit le type d'opération, la prestation « suivi de contact » entre dans le calcul de l'aide régionale.

Toutes les autres dépenses (hébergement, restauration, vol, frais d'inscription) sont inéligibles.

QUELLES AIDES POSSIBLES ?

L'aide régionale couvre 50 % des dépenses éligibles.

Une même entreprise (au sens du groupe) pourra bénéficier de Prim Export dans la limite de trois actions commerciales individuelles annuelles (salon, mission de prospection ou prestation de conseil) et pour un plafond maximum de 20 000 € HT de dépenses éligibles (soit une subvention annuelle maximum de 10 000 € nets de taxe).

L'aide régionale est également limitée à trois éditions d'une même opération.

RENSEIGNEMENTS ET CONTACTS

Région des Pays de la Loire
Direction des Affaires internationales

Béatrice MOUDEN - Tél: 02 28 20 61 64
beatrice.mouden@paysdelaloire.fr

INIT EXPORT

ENJEUX

Complémentaire du dispositif Prim Export, le dispositif Init Export permet de financer les actions liées à une démarche de prospection commerciale à l'étranger :

- réalisation d'outils de communication-marketing dédiés à la stratégie de développement commercial à l'international de l'entreprise,
- traduction et interprétariat,
- réalisation d'études (information marchés, veille réglementaire...) et prestations de conseil spécialisées (appui juridique et fiscal, service d'appels d'offres internationaux, adaptation des produits aux normes d'importation des marchés cibles...).

POUR QUI ?

TPE et PME dont l'activité de production industrielle ou de services qualifiés à la production industrielle relève d'une des filières d'excellence de la région.

Par ailleurs, les TPE-PME éligibles doivent répondre aux critères cumulatifs suivants :

- avoir son siège en région des Pays de la Loire,
- être constituée sous forme sociétaire ou EIRL,
- être en capacité de produire la dernière liasse fiscale à la date de la demande,
- justifier de fonds propres positifs sur leur dernière liasse fiscale,
- justifier d'au moins 1 salarié sur leur dernière liasse fiscale,
- être à jour de leurs obligations fiscales, sociales, environnementales et sanitaires.

POUR QUELS PROJETS ?

À titre d'exemple, cela peut concerner les postes de dépense suivants :

- analyse marketing,
- étude personnalisée sur la base des codes douanes des produits de l'entreprise,
- conception et référencement d'un site internet en langue étrangère,
- test sur offre et prestation de recherche de prospects,
- traduction de plaquettes commerciales,
- insertions publicitaires,
- autres outils de communication en langue étrangère (flyers, cartes de visite, étiquettes...).

QUELLES AIDES POSSIBLES ?

L'aide régionale correspond à 50 % des dépenses éligibles HT constituées par le(s) devis du (ou des) prestataire extérieur(s). Elle peut être attribuée une fois par année civile, dans la limite globale annuelle de 2 000 €.

RENSEIGNEMENTS ET CONTACTS

Région des Pays de la Loire
Direction des Affaires internationales
Sylvie GEFROY - Tél: 02 28 20 56 21
sylvie.geffroy@paysdelaloire.fr

PROSPECT EXPORT

ENJEUX ET OBJECTIFS

Prospect Export est le programme de missions collectives régionales. Défini en concertation avec les pôles de compétitivité et les organisations professionnelles des Pays de la Loire, il recense les opérations collectives à l'international qui représentent une opportunité économique pour le territoire.

L'objectif est d'orienter les entreprises des filières d'excellence régionales vers les actions commerciales à l'international jugées les plus pertinentes. La Région s'appuie sur la compétence des chambres consulaires (CCI Pays de la Loire et Chambre régionale d'agriculture) afin de mettre en œuvre les actions du programme.

POUR QUI ?

TPE et PME ligériennes dont l'activité de production industrielle ou de services qualifiés à la production industrielle relève d'une des filières d'excellence de la région.

POUR QUELS PROJETS ?

Les opérations collectives sélectionnées dans le cadre du programme Prospect Export s'inscrivent autant que possible dans une logique pays/filière en cohérence avec les opportunités et tendances repérées par les envoyés spéciaux et les partenaires de la Région.

Prospect Export favorise la dynamique collective à l'international et permet notamment de sécuriser le parcours à l'export des entreprises primo-

exportatrices ou de conforter le développement commercial à l'export d'entreprises plus expérimentées. Toutes les entreprises participantes bénéficient de l'accompagnement des chambres consulaires.

QUELLES AIDES POSSIBLES ?

Le soutien financier régional représente 50% des dépenses éligibles* engagées par la CCI Pays de la Loire ou la Chambre régionale d'agriculture pour le compte des entreprises.

À ce titre, les opérations du programme Prospect Export ne sont pas éligibles au dispositif Prim Export.

**Frais d'organisation de l'opération collective à l'international*

RENSEIGNEMENTS ET CONTACTS

Chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire

Tél : 02 41 18 60 12 - www.foodloire.fr

CCI International Pays de la Loire

www.international.paysdelaloire.cci.fr

Isabelle NEVERS - Tél : 02 40 44 62 65

GROUPEMENT EXPORT

ENJEUX ET OBJECTIFS

En marge des opérations du programme Prospect Export, la Région des Pays de la Loire encourage les initiatives collectives portées par les groupements d'entreprises.

Le dispositif Groupement Export valorise la synergie des entreprises régionales en finançant leurs actions collectives.

Les entreprises constituées en Groupement Export disposent d'une plus grande force de frappe à l'étranger pour concurrencer de grosses entreprises internationales et/ou commercialiser une offre intégrée adaptée aux besoins du marché cible.

POUR QUI ?

L'action est portée par un collectif d'entreprises ligériennes. Le bénéficiaire du soutien régional peut être :

- un groupement d'intérêt économique (GIE),
- une association qui agit pour le compte du groupement.

Les entreprises constitutives d'un Groupement Export :

- partagent un ou des intérêts communs (marché/filière),
- mutualisent leurs ressources et capitalisent leurs expériences,
- disposent d'un plan d'actions pluriannuel.

POUR QUELS PROJETS ?

La Région peut participer au financement des dépenses liées :

- aux actions commerciales (participation à des missions/salons, accueil d'acheteurs...),
- aux actions de communication (documents commerciaux, site internet, insertions publicitaires...),
- à l'organisation RH (mise en place d'un salarié export partagé),
- à l'achat de prestations d'étude et de conseil.

QUELLES AIDES POSSIBLES ?

Les dossiers de demande de soutien régional sont appréciés au cas par cas en fonction de l'intérêt et de la faisabilité du projet, et soumis pour avis au comité Export qui se réunit mensuellement.

Un comité de pilotage constitué de représentants du Groupement Export et de la Région peut être mis en place en tant que de besoin.

Le niveau de financement régional ne pourra excéder 30 % du montant global du projet .

RENSEIGNEMENTS ET CONTACTS

Région des Pays de la Loire
Direction des Affaires internationales
Déborah BOUÉ - Tél : 02 28 20 64 72
deborah.boue@paysdelaloire.fr

EMPLOI EXPORT PAYS DE LA LOIRE

ENJEUX ET OBJECTIFS

Pour pérenniser leur développement à l'international, les entreprises qui se structurent à l'export ont besoin de s'appuyer sur les compétences de personnel qualifié, dédié à l'international.

Le dispositif Emploi Export Pays de la Loire vise à financer la mise en place d'un salarié export permettant le lancement d'un nouveau produit ou le lancement d'un produit existant sur un nouveau marché d'exportation.

POUR QUI ?

TPE ou PME dont le siège social est en Pays de la Loire, en phase de croissance, ayant une stratégie claire et un potentiel de développement à l'export (innovation, produit adapté, équipe dirigeante volontaire, etc.)

Ces TPE et PME doivent relever de filières définies par le règlement d'intervention.

QUELLES AIDES POSSIBLES ?

Le taux d'aide est de 50% de la rémunération annuelle brute, dans la limite d'un plafond de 20 000 €/an.

L'aide régionale est limitée à 12 mois et à un seul recrutement par entreprise.

Elle est conditionnée à un accompagnement de l'entreprise par la CCI International via le dispositif Conseil Export, à l'image de ce qui se fait pour le dispositif VIE.

RENSEIGNEMENTS ET CONTACTS

Région des Pays de la Loire
Direction des Affaires internationales
Déborah BOUÉ – Tél : 02 28 20 64 72
deborah.boue@paysdelaloire.fr

CCI International Pays de la Loire
www.international.paysdelaloire.cci.fr
Sonia LARBOULETTE – Tél : 02 40 44 61 96

VIE PAYS DE LA LOIRE

ENJEUX ET OBJECTIFS

Dans le cadre de leur démarche d'internationalisation, les entreprises doivent renforcer leur présence à l'international pour accompagner le lancement d'un nouveau produit ou d'un produit existant sur un nouveau marché. La Région des Pays de la Loire apporte un soutien financier aux entreprises qui ont recours au service de Volontaires internationaux en entreprise (VIE). Le dispositif VIE Pays de la Loire permet de financer 100 % des indemnités d'un VIE la première année de sa mise en place.

POUR QUI ?

Les entreprises dont les sites de production industrielle ou de services qualifiés à la production industrielle en Pays de la Loire emploient :

- moins de 20 salariés,
- moins de 250 salariés et dont l'activité relève d'une des filières d'excellence du territoire,
- entre 250 et 1000 salariés, dont l'activité relève d'une des filières d'excellence du territoire et dont le siège social est situé en Pays de la Loire.

POUR QUELS PROJETS ?

Les missions de VIE éligibles doivent être à vocation commerciale ou d'appui technique à la vente et contribuer au lancement d'un nouveau produit ou d'un produit existant sur un nouveau marché à l'étranger. Pour cela, elles conduisent diverses études de marché et de clientèle

et apportent à l'entreprise des services d'accompagnement et de conseil.

Ne sont pas éligibles :

- les missions concernant des projets d'entreprise qui peuvent présenter un risque de réduction de l'emploi sur le territoire régional,
- les missions inférieures à 12 mois ou correspondant à une reconduction au-delà de 12 mois.

QUELLES AIDES POSSIBLES ?

Le montant des indemnités forfaitaires d'entretien HT des VIE est fixé par Business France en fonction des pays d'affectation des VIE. Le montant de l'aide régionale couvre la totalité (100%) de ces indemnités pour une durée plafonnée à 12 mois.

Par ailleurs, le budget VIE est intégrable dans une assurance prospection de Bpifrance.

RENSEIGNEMENTS ET CONTACTS

CCI International Pays de la Loire

www.international.paysdelaloire.cci.fr

Sonia LARBOULETTE - Tél : 02 40 44 61 96

ASSURANCE PROSPECTION BPIFRANCE

ENJEUX ET OBJECTIFS

L'assurance prospection de Bpifrance Assurance Export vise à encourager les PME-PMI-ETI à prospecter les marchés étrangers en limitant le risque financier en cas d'insuccès commercial.

L'objectif est de gagner des parts de marché à l'international sans craindre l'échec et avec un soutien financier.

L'Assurance prospection présente un double intérêt :

- un soutien en trésorerie immédiat,
- une assurance contre le risque d'échec des démarches de prospection.

POUR QUI ?

Les entreprises françaises de tous secteurs d'activité (hors négoce international) dont le CA global est inférieur à 500 millions d'euros avec, au minimum, un bilan de 12 mois.

Les entreprises ayant une part française minimum de 20% dans leur activité et des fonds propres positifs.

POUR QUELS PROJETS ?

Pour des projets de prospection dans tous pays étrangers.

La nature des dépenses éligibles est détaillée sur assurance-export.bpifrance.fr

QUELLES AIDES POSSIBLES ?

Le montant maximum des dépenses garanties est fixé après validation de Bpifrance au début du contrat. L'entreprise reçoit une avance à hauteur de 50 % du budget garanti dès la signature.

Au-delà d'un seuil minimum de 30 % du montant perçu, cette avance sera ensuite remboursée graduellement en fonction du chiffre d'affaires généré dans les pays couverts.

La quotité garantie par l'assurance prospection est de 65% du budget retenu comme éligible par Bpifrance.

- Durée totale de 7 ou 9 ans avec 3 périodes
- Période de prospection : 2 ou 3 ans
- Période de franchise : 2 ans
- Période de remboursement : 3 ou 4 ans
- Coût : 3% du montant du budget garanti

RENSEIGNEMENTS ET CONTACTS

Demande en ligne sur assurance-export.bpifrance.fr ou par l'intermédiaire de votre conseiller CCI International:

Loire-Atlantique : 02 40 44 63 69
Maine-et-Loire : 02 41 20 49 56
Mayenne : 02 43 49 50 26
Sarthe : 02 43 21 00 12
Vendée : 02 51 45 32 15

FONDS OSI

ENJEUX ET OBJECTIFS

Les Fonds OSI sont des fonds dédiés aux organisations actives dans la solidarité internationale en Afrique.

L'objectif est de soutenir les organisations ligériennes portant des projets de développement en Afrique francophone, en lien avec les compétences régionales et les Objectifs du développement durable (ODD 2015-2030).

POUR QUI ?

- Les associations de solidarité internationale
- Les établissements d'enseignements secondaires ou supérieurs, généraux ou agricoles (lycées, universités, écoles supérieures...)
- Les entreprises et chambres consulaires

En outre, les porteurs de projets doivent répondre aux exigences suivantes :

- avoir leur siège en Pays de la Loire,
- avoir au moins deux ans d'existence juridique.

POUR QUELS PROJETS ?

Le Fonds OSI vise à soutenir particulièrement les thématiques suivantes :

- développement économique,
- formation professionnelle/apprentissage, enseignement secondaire et supérieur/ recherche,
- aménagement du territoire et environnement,
- santé.

QUELLES AIDES POSSIBLES ?

Le soutien régional prend la forme d'une subvention, dont un acompte de 50% est versé avant le démarrage du projet, et le solde sur présentation du rapport technique et financier.

Seuls les projets au budget prévisionnel annuel supérieur ou égal à 30 000 € sont éligibles.

L'aide régionale accordée n'excédera pas 30% du coût annuel du projet.

Le montant maximum de l'aide n'excédera pas 20 000 € par an et par structure.

En cas de projet pluriannuel, le taux de cofinancement de la Région sera dégressif : 30 % l'année 1, 25% l'année 2, 20% l'année 3.

RENSEIGNEMENTS ET CONTACTS

Région des Pays de la Loire
Direction des Affaires internationales
Béatrice MOUDEN – Tél : 02 28 20 61 64
beatrice.mouden@paysdelaloire.fr

APPEL À PROJET THÉMATIQUE «TRANSITION ÉNERGÉTIQUE»

ENJEUX ET OBJECTIFS

La Région a été désignée par la loi NOTRe chef de file des collectivités pour coordonner les politiques relatives à l'énergie, à l'air et au climat. Les élus régionaux ont à ce titre adopté la Feuille de route régionale sur la transition énergétique en décembre 2016.

Cet appel à projets a pour objet d'apporter un éclairage international à cette orientation, en lien avec les acteurs ligériens portant des projets dans le domaine du changement climatique et de la transition énergétique dans les pays en développement.

POUR QUI ?

- Les associations de solidarité internationale
- Les collectivités territoriales
- Les entreprises et chambres consulaires (avec une vigilance portée sur le cadre réglementaire des aides aux entreprises)

En outre, les porteurs de projets doivent répondre aux exigences suivantes :

- avoir leur siège en Pays de la Loire,
- avoir au moins deux ans d'existence juridique.

POUR QUELS PROJETS ?

Les projets présentés doivent répondre aux objectifs suivants :

- développer la production d'énergie renouvelable dans les pays en développement,

- amplifier l'efficacité énergétique des bâtiments et favoriser l'écoconstruction, notamment pour les bâtiments publics et les entreprises,
- développer la mobilité durable dans les grandes villes des pays en développement,
- stocker l'énergie, le carbone et développer des usages innovants,
- développer et promouvoir les formations aux métiers de la transition énergétique dans les pays en développement,
- gérer et valoriser les déchets à vocation énergétique, ou à l'économie circulaire.

QUELLES AIDES POSSIBLES ?

Seuls les dossiers présentant un budget supérieur à 50 000 € HT seront déclarés éligibles.

Le montant maximum de la participation de la Région est plafonné à 30 000 € HT pour toute la durée du projet (qui ne peut excéder 4 ans).

Il ne peut en aucun cas atteindre plus de 30 % du montant du budget prévisionnel.

RENSEIGNEMENTS ET CONTACTS

Région des Pays de la Loire
Direction des Affaires internationales
Béatrice MOUDEN – Tél : 02 28 20 61 64
beatrice.mouden@paysdelaloire.fr



Région des Pays de la Loire - septembre 2018

